



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 22h05.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : F.MANZONI/P.BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT.

Convention portant sur le règlement d'utilisation des jardins communaux

La commune de Valdahon dispose de 10 parcelles de jardins communaux sur une surface totale de 1 367 m² (cf plan ci-joint). Deux parcelles sont louées à des particuliers depuis un certain temps. Deux nouvelles demandes ont été récemment adressées à la commune.

Afin de réglementer l'occupation de ces terrains communaux et leur usage, il convient d'établir une convention portant sur le règlement d'utilisation de ces jardins.

Le projet de convention ci-annexé détaille les conditions de location et obligations des parties.

La commission Environnement du 2 mai a émis un avis favorable sur cette proposition de modification.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette proposition de convention portant sur le règlement d'utilisation des jardins communaux,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les occupants intéressés, répondant aux critères d'attribution indiqués dans la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
11/05/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

